



CONSEIL COMMUNAL
DE VICH

Résumé des décisions du Conseil Communal de Vich du 08 octobre 2024 présidé par M. Christian BRONSIL

➤ Appel nominal

40 membres convoqués, 33 présents, 6 excusés, 1 absent. Le quorum est atteint

➤ Adoption du Procès-Verbal 25.06.2024.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

➤ Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

➤ Préavis n°01/2024-2025 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Le Préavis n°01/2024-2025 est accepté à l'unanimité

➤ Préavis n°02/2024-2025 – Modification de l'article 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement)

Le Préavis n°02/2024-2025 est accepté avec 31 OUI, 1 abstention

➤ Préavis n°03/2024-2025 - Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du District de Nyon (SRGZA)

Le Préavis n°03/2024-2025 est accepté avec 27 OUI, 5 abstentions

➤ Préavis n°04/2024-2025 – Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026

La commission des finances propose un amendement au préavis : « afin de garder le taux d'imposition uniquement pour 2025 et de décider du taux d'imposition 2026 dans une année. »

L'amendement est refusé avec 11 OUI, 18 NON, 3 abstentions

Le Préavis n°04/2024-2025 est accepté avec 30 OUI, 2 abstentions

➤ Election d'un membre pour la commission d'urbanisme (démission de Maurice MEYER)

M. Stéphane DEMUYNCK est élu par acclamations

Fait à Vich, le 09 octobre 2024

Au nom du Conseil Communal de Vich

Le Président

M. Christian BRONSIL



La Secrétaire

M^{me} Valérie ZEENDER

Selon les articles 160 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.